

TABLE DES MATIÈRES

<i>Sommaire</i>	5	
<i>Préface de François Ost</i>	7	
<i>Introduction</i>	17	
CHAPITRE I. – LA PANDÉMIE RÉVÉLATRICE DES DANGERS DES ÉTATS D’EXCEPTION ET DES RÉGIMES QUI PRÉTENDENT POUVOIR TOUJOURS S’EN PASSER		23
Section 1. Du côté des États	25	
Section 2. Du côté de l’Union européenne	38	
CHAPITRE II. – LA PANDÉMIE RÉVÉLATRICE DU CARACTÈRE INDÉCLINABLE DES FONCTIONS DE L’ÉTAT ET DE SON OBLIGATION DE MODESTIE		41
Section 1. Le caractère indéclinable des fonctions essentielles de l’État	41	
A. – La crise révélatrice des dangers de la méconnaissance néo-libérale des fonctions essentielles de l’État	41	
B. – La crise révélatrice de l’exigence de penser les fonctions de l’État à la lumière du droit des droits humains	49	
C. – La crise révélatrice de la résilience des lois du service public	58	
Section 2. L’obligation de modestie mesurée par le principe de subsidiarité	64	
A. – Dans les rapports des États avec leurs propres collectivités politiques	65	
B. – Dans les rapports des États avec leur société civile ...	71	

C. – Dans les rapports des États avec les experts	74
D. – Dans les rapports des États à leurs citoyens	80
CHAPITRE III. – LA PANDÉMIE RÉVÉLATRICE DE LA NÉCESSITÉ DE LA DÉLIBÉRATION DÉMOCRATIQUE ET DE LA VULNÉRABILITÉ DE CELLE-CI À L'OBJECTION DE L'URGENCE ET AUX CONTRE-VÉRITÉS . .	87
Section 1. La nécessité de la délibération démocratique.	88
Section 2. L'objection de l'urgence	93
Section 3. L'obstacle des contre-vérités.	95
CHAPITRE IV. – LA PANDÉMIE RÉVÉLATRICE DE LA NÉCESSITÉ ET DES LIMITES DE LA SOUVERAINETÉ TERRITORIALE DES ÉTATS	99
CHAPITRE V. – LA PANDÉMIE RÉVÉLATRICE DES FAIBLESSES STRUCTURELLES DE L'UNION ET DE SA FACULTÉ DE REBOND	109
Section 1. La gestion de la pandémie révélatrice des faiblesses structurelles de l'Union européenne	109
A. – Des compétences d'appui, mais pas seulement.	110
B. – Une capacité de réaction relativement lente et peu visible, mais réelle	113
C. – La difficulté de naviguer entre le refus du nationalisme des vaccins et la défense réaliste de ses intérêts quand on est en situation de faiblesse géopolitique.	124
Section 2. La pandémie révélatrice de la capacité de rebond de l'Union européenne quand elle est confrontée à une crise majeure	132
CHAPITRE VI. – LA PANDÉMIE RÉVÉLATRICE DES LIMITES ET DES DÉFICIENCES DE LA GOUVERNANCE MONDIALE	141
Section 1. Les acteurs de la gouvernance mondiale contre le Covid-19.	142
Section 2. Les insuffisances de la gouvernance mondiale contre le Covid-19.	149

CHAPITRE VII. – LA CRISE DU CORONAVIRUS, MIROIR GROSSISSANT DU MODÈLE DE L'ÉTAT POST-MODERNE INTÉGRÉ DANS L'UNION EUROPÉENNE	155
Section 1. La théorie de l'État post-moderne : un survol	156
A. – L'État post-moderne voué aux techniques de la gouvernance	157
B. – L'État post-moderne séduit par le principe de subsidiarité et la démocratie délibérative	159
C. – L'État post-moderne prisonnier de l'idéologie néo-libérale de la mondialisation	160
D. – Les fonctions de l'État post-moderne	162
Section 2. La gestion de la pandémie par les États intégrés dans l'Union européenne confirme la théorie de l'État post-moderne	166
A. – Une gestion conforme aux techniques de la gouvernance	166
B. – Une gestion discutable au regard du principe de la subsidiarité de l'action étatique et des vertus de la démocratie délibérative	168
C. – Une gestion tributaire de l'idéologie néo-libérale de la mondialisation	170
D. – Une gestion révélatrice de la rémanence des fonctions étatiques	171
CHAPITRE VIII. – LA CRISE DU CORONAVIRUS, UNE OCCASION À SAISIR PAR LES ÉTATS ET L'UNION EUROPÉENNE POUR FAIRE DES CHOIX DÉCISIFS POUR L'AVENIR	177
Section 1. Tourner le dos à la tentation néo-nationaliste et embrasser la conception inclusive de la souveraineté	184
A. – Les néo-nationalismes hongrois et polonais pendant la crise	185
B. – La perdurance légitime des souverainetés étatiques	187
C. – Souveraineté exclusive et souveraineté inclusive dans le domaine du droit international des droits de l'homme	189

D. – Souveraineté exclusive et souveraineté inclusive dans les zones de friction entre les Constitutions nationales et le pacte constitutionnel européen.	191
Section 2. Accentuer le pôle fédératif sans déséquilibrer la Fédération plurinationale européenne.	204
A. – L'intérêt d'une définition : l'Union européenne comprise comme Fédération plurinationale.	208
B. – L'utopie-fuite en avant de l'État fédéral européen.	210
C. – Des pistes pour renforcer le pôle fédératif sans méconnaître le pôle plurinationnel	214
1. – Les pistes périlleuses mises en avant pendant la pandémie.	214
2. – Les pistes ouvertes par les traités eux-mêmes ou qui ne dépendent que des États	216
3. – Des pistes plus ambitieuses pour demain	220
<i>Ouvrages du même auteur</i>	229